



Coup de filet dans l'enquête sur une déchetterie sauvage du Var

...

-
- -

Les exploitants de l'une des plus grandes déchetteries sauvages du Var ainsi que le propriétaire du terrain sur lequel elle était installée, au Castellet, ont été interpellés et présentés à un juge, a-t-on appris vendredi auprès du parquet de Toulon.

"Au cours de l'opération, les gendarmes ont pu constater un ballet de camionneurs et de particuliers venir jeter des gravats. Cette déchetterie était donc bien active", a souligné le procureur de Toulon, Bernard Marchal. "C'est une activité lucrative. En échange du déversement de leurs déchets, les conducteurs devaient payer".

Mercredi matin, des gendarmes ont interpellé le propriétaire des parcelles sur lesquelles sont entreposés des milliers de mètres cubes de déchets, ainsi que le patron d'une société de transport, la Sotreve, dont un tracteur était en train de décharger des déchets, a précisé M. Marchal, confirmant une information de France bleu Provence.

Le couple qui gérait la déchetterie a également été arrêté: la femme a été relâchée et l'homme présenté à un juge d'instruction qui l'a mis en examen pour "gestion irrégulière de déchets, valorisation de déchets sans justificatif et infractions au code de l'urbanisme", a poursuivi M. Marchal. Il a été placé sous contrôle judiciaire et a dû verser une caution de 50.000 euros.

Le dirigeant de la Sotreve a été présenté vendredi matin au juge en vue de sa mise en examen, ainsi que le propriétaire du terrain, Marc Martin-Escoffier, également visé du chef "d'exploitation d'une installation classée sans autorisation", selon la même source.

Des cautions de 80.000 et 120.000 euros ont été demandées par le parquet à l'encontre des deux hommes. Leur placement sous contrôle judiciaire a également été requis.

Le terrain, sur lequel "des déchets particulièrement polluants provenant du BTP peuvent être retrouvés", a été placé sous scellés, a précisé le magistrat.

Interrogé par l'AFP début août, au sujet de cette décharge, M. Martin-Escoffier avait rejeté en bloc les accusations des riverains, affirmant avoir "toutes les autorisations de la Dreal", la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

"On se croirait à l'époque du gouvernement de Vichy, tout le monde dénonce n'importe qui", avait-il insisté, en affirmant que seule de la terre de remblais était déversée sur son terrain.

Ce coup de filet est intervenu dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en octobre 2017, alors que la situation est dénoncée depuis des années par la municipalité et les viticulteurs.

"Ici, ce sont un million de tonnes de déchets qui ont été amenés depuis plus de 30 ans. Certains jours on voyait passer jusqu'à 100 camions. Mais tout le monde fait la politique de l'autruche", avait insisté un vigneron auprès de l'AFP, en août, sous le sceau de l'anonymat.

"Cette décharge, elle nous mange des terres de l'AOC Bandol depuis le début des années 1990. Et sans autorisation, à notre connaissance", avait accusé Michel Bronzo, vice-président de l'association des vins de Bandol.

Cette question des décharges sauvages a pris de l'ampleur dans le Var depuis la mort, le 5 août, du maire de Signes, un village voisin du Castellet. Jean-Mathieu Michel avait été renversé par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants pour avoir jeté des gravats sur les bords d'une route de la commune.

AFP AFP